

**COMMUNE DE MIREPOIX
(Ariège)**

Extrait du registre des délibérations du Conseil Municipal											35/2016		
Total membres	23	Exercice	23	Convoc	16/06	Prés.	15	Abs	8	Proc.	5	Votants	20

Par suite d'une convocation en date du seize juin deux mille seize, les membres composant le Conseil municipal de MIREPOIX (Ariège) se sont réunis à la Mairie de MIREPOIX (Ariège) le vingt-trois juin deux mille seize à vingt heures trente, sous la présidence de Nicole QUILLIEN, Maire.

Présents : QUILLIEN Nicole, GARCIA Pierre, ALBAN Marie-Françoise, CAUX Xavier, CATALA Fabien, CIBIEL Christian, ROUGÉ Pierre, JOLIBERT Marie-Christine, ESCANDE Jacques, VIDAL Candy, MARIEIRO Fabienne, BOURDONCLE Stéphane, BIARD Ludovic, SAINT MARTIN Jean, ABELLANET LE MINEZ Monique.

Absents : DILLON Valérie (excusée), SARRAIL Claudine (excusée), LEVENARD Christian, CAZANAVE Véronique (excusée), BERSANS Muriel, ANGLADE Jordane (excusée), BAJAN Andrée (excusée), PEISER Jean-Luc (excusé).

Procurations : DILLON Valérie à GARCIA Pierre, SARRAIL Claudine à QUILLIEN Nicole, CAZANAVE Véronique à CATALA Fabien, ANGLADE Jordane à MARIEIRO Fabienne, PEISER Jean-Luc à SAINT MARTIN Jean.

Lesquels forment la majorité des membres en exercice et peuvent délibérer valablement en exécution de l'article L.2121-7 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Le Président ayant ouvert la séance et fait l'appel nominal, il a été procédé, en conformité avec l'article L. 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris dans le sein du Conseil. Madame VIDAL Candy est désignée, à l'unanimité, pour remplir cette fonction.

Objet : Décision modificative n° 1

Madame le Maire expose au Conseil qu'il est nécessaire de procéder à des ajustements de crédits sur des opérations et propose la décision modificative n° 1 :

FONCTIONNEMENT DEPENSES				FONCTIONNEMENT RECETTES			
Article	PREVU BP	DM1	BP RECTIFIE	Article	PREVU BP	DM1	BP RECTIFIE
6156	30 500,00	2 200,00	32 700,00		0,00	0,00	0,00
65541	136 500,00	10 000,00	146 500,00		0,00	0,00	0,00
014-73921	35 000,00	-10 000,00	25 000,00		0,00	0,00	0,00
023	542 013,00	-2 200,00	539 813,00		0,00	0,00	0,00
TOTAL DM1		0,00 €		TOTAL DM1		0,00 €	
INVESTISSEMENT DEPENSES				INVESTISSEMENT RECETTES			
Article	PREVU BP	DM1	BP RECTIFIE	Article	PREVU BP	DM1	BP RECTIFIE
2313-OP40	20 685,00	-2 200,00	18 485,00	13151-OP48	0,00	23 500,00	23 500,00
2158-OP44	71 896,16	2 700,00	74 596,16	1321-OP65	0,00	5 636,00	5 636,00
2031-OP46	0,00	756,00	756,00		0,00	0,00	0,00
2313-OP48	169 258,06	9 560,00	178 818,06		0,00	0,00	0,00
2313-OP55	58 886,35	2 000,00	60 886,35		0,00	0,00	0,00
2313-OP62	49 044,00	620,00	49 664,00		0,00	0,00	0,00
2315-OP65	64 895,42	13 500,00	78 395,42	021	542 013,00	-2 200,00	539 813,00
TOTAL DM1		26 936,00 €		TOTAL DM1		26 936,00 €	

LE CONSEIL MUNICIPAL

Où l'exposé de sa Présidente, et après en avoir délibéré, à l'unanimité

- **Adopte** la décision modificative n° 1, telle que présentée par Madame le Maire,
- **Dit** que les crédits sont inscrits au budget 2016,
- **Charge** Madame le Maire de toutes les démarches pour la bonne réalisation des présentes.

Ainsi fait et délibéré le jour, mois et an que ci-dessus,
et ont signé au registre tous les membres présents.

Pour extrait certifié conforme,
Le Maire, Nicole QUILLIEN

